

## SOCIÉTÉ MINIÈRE CALÉDONIENNE, New-York (Samuel Reichenbach)

CONCESSIONS  
du mois de décembre 1893

NOUET

*(Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, 27 janvier 1894)*

Concession n° 889. — R. G. n° 4984. — Le 14 décembre 1893, M. Reichenbach a demandé la transformation en concession du permis de recherches, enregistré sous le n° 1535, d'une superficie de 100 hectares minerais de nickel, située à Pourina, et délimitée comme suit :

Le 1<sup>er</sup> piquet au Nord sur un mamelon à environ 25 mètres d'un petit ruisseau sur une longueur de 1.000 mètres se dirigeant sur le 2<sup>e</sup> piquet Sud, 1000 mètres, partant du 2<sup>e</sup> piquet longeant la lisière d'une forêt de chêne gomme et 1000 mètres du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> piquet formant un carré qui englobe toute la forêt.

Un croquis est joint à la demande.

*Suivent diverses demandes du même genre.*

UNION AGRICOLE CALÉDONIENNE

NOTICE

SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE  
SES RICHESSES, SON AVENIR  
rédigée  
pour l'Exposition universelle de 1900

Historique du nickel.

[175] Pendant que les mines de nickel étaient arrêtées (de 1894 à 1897), un autre homme se trouvait là, qui ne restait pas inactif. Il avait su se procurer des contrats à livrer des minerais de cobalt et de chrome, et il avait groupé autour de lui le plus grand nombre des anciens contractants de la société *Le Nickel*.

Au réveil du nickel, qui vient de sonner il y a environ deux ans et demi, il avait son monde sous la main ; il en a profité, et, à l'heure actuelle, on produit pour son compte de 22 à 25.000 tonnes de minerai par an. M. Reichenbach, en groupant ainsi toute une série de producteurs, a, en quelque sorte, créé une troisième société.

DISCOURS prononcé par M. COLARDEAU, gouverneur p. i.,  
à l'ouverture de la session budgétaire du conseil général  
(3 novembre 1900)

*(Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, 10 novembre 1900)*

.....  
La question de la main-d'œuvre préoccupe, à juste titre, tous les esprits et l'Administration avec tout le monde. Mais les efforts que celle-ci a tentés de divers côtés n'ont pas encore donné de résultats de nature à satisfaire les intéressés.

Les demandes augmentent tous les jours avec des besoins que les sources de recrutement n'alimentent plus. Cependant, il est utile de faire connaître que le nombre de travailleurs engagés par le Service de l'Immigration au 1<sup>er</sup> octobre dernier était de 3.663, supérieur de 315 à celui du 1<sup>er</sup> janvier 1900. À ce chiffre, si l'on ajoute environ un millier de Japonais que va introduire la Société Le Nickel et 90 Dalmates, importés par M. Reichenbach, on aura à la fin de 1900 un nombre de travailleurs supérieur de 1.400 unités à celui de l'année 1899.

---

## CONSTITUTION

### LE NICKEL

SA PRODUCTION ET SON RÔLE DANS LA MÉTALLURGIE MODERNE  
(*La Dépêche coloniale*, 21 juillet 1901)

.....  
L'an dernier, les exportateurs de minerais de nickel étaient, d'après l'ouvrage dressé pour l'Exposition de 1900, la Société le Nickel, qui extrait elle-même ses produits ou les achète à des contractants qui, suivant les cas, exploitent ses mines ou les leurs ; l'International Nickel C<sup>o</sup> et M. Reichenbach <sup>1</sup>, qui achète les minerais à des exploitants.

.....  
Édouard Payen.

(De *l'Économiste français*).

---

NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS.  
(*Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, 26 octobre 1901)

Le Gouverneur a été informé par M. le consul de Sa Majesté Britannique que M. Samuel Reichenbach est nommé vice-consul d'Angleterre en Nouvelle-Calédonie.

En cette qualité M. Reichenbach doit gérer le consulat pendant l'absence de M. le consul Haggard.

---

Nouvelle-Calédonie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 janvier 1902, p 87)

Le Trust du nickel. Notre correspondant de Nouméa nous informe que l'idée d'un trust du nickel prend de plus en plus consistance.

---

<sup>1</sup> L'exploitation de M. Reichenbach est devenue, tout récemment, la Société minière calédonienne.

C'est M. Reichenbach, un des intéressés de la Société minière calédonienne, en ce moment en Europe, qui négocierait l'affaire.

La maison Ballande, de Bordeaux, s'y est engagée, tout au moins avec ses navires. Attendons de plus amples détails.

---

Absorption de la [Nickel Corp](#) par un trust américain  
par Francis Laur  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 novembre 1902, p. 1365)

.....  
L'état des propriétés de la Compagnie en Nouvelle-Calédonie est examiné. Il est dit que, depuis l'arrivée de M. S. Reichenbach, les choses ont été beaucoup mieux.

Le délégué du nouveau conseil a trouvé l'état des mines de la société déplorable. Elles avaient été exploitées de telle manière par les prédécesseurs que le coût de la production augmentait et que l'on mélangeait le minerai riche avec le minerai pauvre afin de donner une belle moyenne d'extraction. Et lorsqu'on a pris possession de la mine, il a été impossible de faire des expéditions de minerais à une teneur convenable, sauf au prix de dépenses considérables.

Les installations étaient, du reste, plus ou moins « dilapidated ». Tout cela est-il bien justifié ?

.....  

---

(*Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, 26 septembre 1903)

N° 8.333. — Par une pétition, en date du 4 janvier 1901, M. S. Reichenbach, agissant en qualité de directeur et pour le compte de la Société minière calédonienne, dont le siège social est à New-York, 74, Broadway, sollicite une concession de mines de nickel (3<sup>e</sup> catégorie) et autres minerais de même catégorie, dénommée « Perle de Koa », située dans la région de Thio (M' Ningua).

.....

N° 8.334. — Par une pétition, en date du 4 juin 1901, M. S. Reichenbach, agissant en qualité de directeur et pour le compte de la Société minière calédonienne, dont le siège social est à New-York, 74, Broadway, sollicite une concession de mines de nickel (3<sup>e</sup> catégorie) et autres minerais de même catégorie, dénommée « Vorarlberg », située dans la région de Thio-Ouenghi.

Cette demande s'applique à un périmètre de recherches du même nom, déclaré le 5 février 1900 par MM. Reichenbach et Stilling auxquels ont été successivement substitués M. Reichenbach et la Société minière calédonienne dont M. Reichenbach est actuellement le directeur.

.....

N° 10.158. — Par une déclaration rectificative, en date du 16 septembre 1903, M. S. Reichenbach, agissant comme il est dit ci-dessus, sollicite une extension du périmètre de la concession demandée. Par suite de cette modification la limite Est de la concession « Vorarlberg » serait constituée de la manière suivante :

.....

La dite déclaration rectificative fait partiellement concurrence aux demandes en concession des mines « Amphibole », « Aphrodite » et « Actinote » présentées par la Société Le Nickel les 6 juin 1900, 30 juin 1900 et 4 juillet 1900.

Suivent diverses demandes du même genre.

La plus grande compagnie de Nickel  
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 27 juin 1904)

.....  
La situation de l'**International Nickel C°** touche de très près à de grands intérêts coloniaux et industriels français. La Compagnie a, en effet, acquis en Nouvelle-Calédonie les mines de la Nickel Corporation et de la Société minière calédonienne.

*(Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, 29 octobre 1904)*

Par une pétition, en date du 20 juin 1898, régularisée le 4 juillet suivant. M. Reichenbach, agissant au nom et pour le compte de la Société Reichenbach et Stilling, sollicite une concession de mines de nickel (3<sup>e</sup> catégorie) dénommée « Sinäï » et située à Ounia.

Par actes, en date des 8 septembre 1899, 2 novembre 1900 et 29 novembre 1900, cession de tous les droits de MM. Reichenbach et Stilling a été faite successivement pour moitié à la **Société générale d'exploitations coloniales**, pour moitié à M. Reichenbach et en dernier lieu à la Société minière calédonienne.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit, conformément au plan dressé par le Service Topographique et produit à l'appui de la dite demande.

.....  
Les dites limites renfermant une étendue superficielle de cinquante-six hectares, quatre-vingt huit ares (56 h. 88 a.)

Par une pétition, en date du 20 juin 1898, régularisée le 4 juillet suivant, M. Reichenbach, agissant au nom et pour le compte de la Société Reichenbach et Stilling sollicite une concession de mines de nickel (3<sup>e</sup> catégorie) et autres minerais de la même catégorie dénommée « Sinus » et située à Ounia.

Par actes, en dates des 8 septembre 1899, 2 novembre 1900, et 20 novembre 1902, cession de tous les droits de la Société Reichenbach et Stilling a été faite successivement pour moitié à la **Société générale d'exploitations coloniales\*** et pour moitié à M. Reichenbach et à la Société minière calédonienne. La dite cession consentie en vue d'une substitution au premier demandeur pour l'obtention de la concession dont il s'agit.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit conformément au plan dressé par le Service topographique et produit à l'appui de la dite demande.

.....  
Les dites limites renfermant une étendue superficielle de soixante trois .hectares cinquante ares (63 hectares 50 ares.)

Par une pétition, en date du 20 juin 1898, régularisée le 4 juillet suivant M. Reichenbach, agissant au nom et pour le compte de la Société Reichenbach et

Stiliing, sollicite une concession de mines de nickel (3<sup>e</sup> catégorie) et autres minerais de la même catégorie dénommée « Epiploom » et située à Ounia.

Par actes, en dates des 8 septembre 1899, 2 novembre 1900 et 29 novembre 1900, cession de tous les droits de la Société Reichenbach et Stilling a été faite successivement à M. Reichenbach et à la Société minière calédonienne. La dite cession consentie en vue d'une substitution au premier demandeur pour l'obtention de la concession dont il s'agit.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit conformément au plan dressé par le Service topographique et produit à l'appui de la dite demande.

.....  
Les dites limites renfermant une étendue superficielle de trente hectares (30 hectares.).

*Suivent diverses demandes du même genre.*

---

#### NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS.

*(Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, 15 juillet 1905)*

M. Oulès, ancien membre du Comité consultatif des mines\*, est nommé membre du dit comité en remplacement de M. Reichenbach, décédé.

Les pouvoirs de M. Oulès prendront fin en même temps que ceux du Comité actuellement en fonctions.

---

#### MÉTAUX, PÉTROLE ET CHARBON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

par E. Claquin,

mécanicien principal de 1<sup>re</sup> classe,

ancien mécanicien de la division navale du Pacifique.

*(Le Mois colonial et maritime, novembre 1910, p. 395-407)*

Nickel. — Les divers minerais nickélifères, abondamment répandus dans toute la formation serpentineuse de l'île, sont caractérisés par une richesse exceptionnelle.

Les principaux exploitants sont :

1° La Société française « Le Nickel » dont le siège est à Paris et dont les mines principales se trouvent à Thio, Canala, Poro et Ivouaoua.

[398] Elle fournit environ les trois quarts du minerai calédonien.

2° La Société américaine « Nickel Corporation Limited » possède des gisements importants à Népoui et à Koné. Presque toujours en chômage, la Société semble avoir acquis ces gisements dans le but de tenir en échec le gouvernement américain qui a manifesté à différentes reprises l'intention d'augmenter les impôts sur les mattes et les minerais des mines du Canada dont cette société est propriétaire.

3° La « Société minière calédonienne », compagnie française dont le siège est à Nouméa. Son rôle est d'opérer la centralisation des minerais exploités par les petits contractants et d'en opérer la vente.

4° La Société « The Consolidated Mines Limited », dont les gisements très importants situés à Yoh et à Kaala sont depuis longtemps en chômage.

5° Quelques particuliers qui exportent directement leurs produits.

---

NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS et PLANTEURS  
établis aux colonies

---

Nouvelle-Calédonie  
(*Cahiers coloniaux*, 27 août, 3 et 10 septembre 1923)

Nouméa  
ENTREPRISES COMMERCIALES  
(IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS)

Société minière calédonienne. Siège social : New-York. Agence à Nouméa.  
Exploitation de mines et exportation de minerais.

---